

# BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Pour favoriser l'accès aux jeunes au permis de conduire, **la Ville de Thézan les Béziers met en place le dispositif « bourse au permis de conduire ».**

Ce dernier consiste pour la Ville à prendre en charge le coût du permis de conduire en contrepartie d'une contribution citoyenne effectuée par les jeunes sous forme de main-d'œuvre auprès des différents services de la Collectivité.

## Objectifs :

- Aider financièrement les jeunes de 17 à 25 ans domiciliés sur la Commune de Thézan les Béziers à passer le permis de conduire (permis B - automobile).
- Faciliter leur insertion pour l'emploi ou la formation professionnelle.
- Lutter contre l'insécurité routière.

## Quelle est la contrepartie ?

Le bénéficiaire de la bourse au permis effectuera **105 heures de contribution citoyenne** sous forme de main-d'œuvre auprès des différents services de la Collectivité.

Le détail des missions sera convenu entre le bénéficiaire et la Ville ; un planning des jours et des horaires sera défini et une convention sera établie.

## Le dossier de candidature :

Il doit être déposé en mairie sous la forme d'un CV et d'une lettre de motivation. Les dossiers seront étudiés et la réponse sera notifiée par courrier aux candidats.

## Le partenariat :

Une fois les 105 heures réalisées, la Commune proposera le bénéficiaire de la bourse à l'école de conduite **GTEAM à Béziers.**

La prestation de la bourse au permis ouvre droit :

- aux frais d'inscriptions
- au forfait code en ligne et en salle (1 an)
- à une évaluation préalable réalisée sur simulateur de conduite
- à 20 leçons de conduite dont 3 leçons sur simulateur de conduite de dernière génération
- à un livret numérique
- à un planning en ligne
- à 1 passage d'examen théorique général (ETG)
- à 1 passage d'examen pratique



**Pour l'année 2025 ; le dispositif est ouvert à 8 bénéficiaires.**